

**PROGRAMME DE VEILLE 2024 DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE  
SUR LES SOCIÉTÉS DU SBF 120**

**ALERTE N° 86 CONCERNANT AIR FRANCE-KLM**

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables de l'exercice des droits de vote dans les sociétés de gestion et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

*L'AFG, qui a publié la version 2024 de ses « Recommandations sur le gouvernement d'entreprise », alerte sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise dans le cadre de son programme de veille. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC s'inscrit dans la politique d'engagement actionnarial des sociétés de gestion.*



## **AIR FRANCE-KLM**

**DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE : 5 JUIN 2024**

### **RESOLUTIONS CONCERNEES PAR LES RECOMMANDATIONS DE L'AFG**

- **RESOLUTIONS 11 et 12 : Nomination et renouvellement d'administrateurs**

#### **Analyse**

Le conseil d'administration ne comportera à l'issue de l'assemblée que 43,7% de membres libres d'intérêts.

Ne peuvent être qualifiés de libres d'intérêts :

- Draijer Wiebe, futur membre du Conseil de surveillance de KLM NV, présenté comme non indépendant par la société,
- Jan van den Berg Dirk, représentant de l'Etat néerlandais, actionnaire à hauteur de 9,1% du capital.



## **Référence**

### **Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2024 : II-B-1**

*L'AFG recommande que les conseils des sociétés du SBF120 intègrent au moins :*

- 50% de membres libres d'intérêts dans les sociétés non contrôlées,
- 33% de membres libres d'intérêts dans les sociétés contrôlées.

*Pour le calcul des seuils il est entendu que les représentants au conseil des salariés et salariés actionnaires ne se trouvent pas comptabilisés.*

*S'agissant de sociétés de taille moins importante, leurs conseils doivent au minimum en toute hypothèse comporter un tiers de membres libres d'intérêts.*

*Pour être qualifié de « libre d'intérêts », l'administrateur ou le membre du conseil de surveillance ne doit pas se trouver en situation de conflit d'intérêts potentiel. Ainsi il ne doit pas en particulier :*

- être salarié, mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe, ni l'avoir été dans les cinq dernières années ;
- être salarié ou mandataire social dirigeant d'un actionnaire significatif de la société ou d'une société de son groupe ;
- être salarié ou mandataire social dirigeant d'un partenaire significatif et habituel, commercial, bancaire ou financier, de la société ou des sociétés de son groupe ;
- avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq années précédentes ;
- être membre du conseil d'administration ou du conseil de surveillance de l'entreprise depuis plus de douze ans.



## **GOVERNANCE**

### **1. Composition du conseil d'AIR FRANCE-KLM**

Le conseil d'administration d'AIR FRANCE-KLM ne comportera à l'issue de l'assemblée générale que 46,7% de membres libres d'intérêts (dans l'hypothèse où les résolutions correspondantes seraient acceptées).



Présenté	Nom	Affiliation	Qualif AFG	Taux de présence	Genre	Age	Nat	Durée	Fin du mandat	Nombre mandats		Comités		
										DG	Ad	Audit	Nom	Rem
<input checked="" type="checkbox"/>	Anne-Marie Meyer	Présidente	Libre d'intérêts	100%	F	74	FR	8	2025	0	3		P	
	Benjamin Smith	Directeur Général	Non libre d'intérêts	100%	M	52	CA	6	2027	1	0			
	Pascal Bouchiat	Représentant des salariés	Non libre d'intérêts	90%	M	63	FR	2	2027	1	1			
	Didier Dague	Représentant des salariés	Non libre d'intérêts	100%	M	65	FR	1	2023	0	1			
	Michel Delli-Zotti	Représentant des salariés actionnaires	Non libre d'intérêts	100%	M	60	FR	2	2026	0	1	M		
	<b>Delta Air Lines Inc.</b> représenté par Alain Bellemare	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	M	62	CA	7	2025	1	1			M
	Nicolas Foretz	Représentant des salariés	Non libre d'intérêts	100%	M	45	FR	1	2026	0	1	M		
	Céline Fornaro	Représentante des salariés	Non libre d'intérêts	100%	F	48	FR	1	2027	0	4	M	M	M
<input checked="" type="checkbox"/>	Jan van den Berg Dirk	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	M	70	NL	3	2028	0	1			
	Yann Leriche	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	M	50	FR	1	2027	1	1			
	Terence Tilgenkamp	Représentant des salariés	Non libre d'intérêts	100%	M	41	NL	3	2025	0	1			M
	Jian Wang	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	80%	M	50	CN	5	2025	0	1			
	Gwenaëlle Avice-Huet		Libre d'intérêts	100%	F	44	FR	3	2025	1	1	M		M
	Leni M.T. Boeren		Libre d'intérêts	100%	F	60	NL	7	2025	0	3	M		
	Isabelle Bouillot		Libre d'intérêts	100%	F	75	FR	11	2025	0	1	P		M
	Anne-Marie Idrac		Libre d'intérêts	80%	F	72	FR	7	2025	0	1			
<input checked="" type="checkbox"/>	Alexander R. Wynaendts		Libre d'intérêts	90%	M	63	NL	8	2028	0	3		M	P
<input checked="" type="checkbox"/>	Florence Parly		Libre d'intérêts	Nouveau	F	61	FR	Nouveau	2026	0	3			
<input checked="" type="checkbox"/>	Draijer Wiebe		Non libre d'intérêts	Nouveau	M	58	NL	Nouveau	2028	0	1			



## 2. Spécificités

- Les statuts de la société Air France-KLM comportent des actions à droit de vote double sous condition de détention de deux ans.
- Le document d'enregistrement universel de la société ne reproduit pas la politique de rémunération des dirigeants, inchangée, mais renvoie à celui de l'année précédente.



Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Jérôme ABISSET

